

ménage commun depuis dix ans, il vous est loisible de proposer un autre chiffre. Le droit des assurances sociales, on en a déjà parlé, l'aide sociale également. Il reste les questions des incompatibilités, du refus de témoigner et de la récusation, et là, le code de procédure pénale a prévu une solution. En ce qui concerne le code de procédure civile, il est en train d'être fait à Berne, on aura un seul code de procédure civile sur le plan fédéral et je crois qu'il n'est pas opportun de vouloir légiférer maintenant pour cette question alors que Berne va nous imposer cette loi. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il ne faut pas créer un statut de concubins cantonal. Il en va également de la sécurité du droit. Il faudrait d'une manière ou d'une autre enregistrer par un service officiel ces concubinages, alors il faudrait quelqu'un qui examine si les conditions sont remplies, si les personnes en question vivent effectivement ensemble, si elles ne sont pas, comme M. le Député Johner vient de le dire, si elles ne sont pas mariées. Est-ce que quelqu'un qui est marié peut à côté être encore enregistré comme concubin? Il y a d'autres questions qui seront assez délicates. Il y a également la question de la dissolution du concubinage. Pour le partenariat enregistré, il y a des solutions qui sont prévues, s'il y a un litige, on peut aborder le juge. Est-ce qu'ici, il suffit d'une déclaration unilatérale pour effacer en quelque sorte l'enregistrement ou est-ce qu'il faut une décision du juge? Il y a donc un tas de questions qui ne sont pas résolues et que les législateurs auraient vraiment de la peine à résoudre. Pour ces raisons, le Conseil d'Etat vous propose une solution pratique, de trouver des solutions en fonction des problèmes à régler, des solutions ponctuelles, et vous propose de rejeter cette motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 70 voix contre 15. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cotting (SC, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 15.*

*Ont voté non:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens

J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 70.*

*Se sont abstenus:*

Kolly (SC, PLR/FDP), Steiert (FV, PS/SP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

**Motion N° 152.06 Joe Genoud/André Meylan**

**(modification de la loi sur la Police cantonale)<sup>1</sup>**

**et**

**Motion N° 154.06 Christian Ducotterd/Charles de Reyff**

**(police de proximité cantonale)<sup>2</sup>**

**Prise en considération**

**Genoud Joe (UDC/SVP, VE).** Aujourd'hui, 12 juin 2007 à 16 heures, je suis enfin un homme heureux (*applaudissements*)! Vous allez vous demander pourquoi je suis un homme heureux. Eh bien, après de nombreuses démarches – et je dirais aussi de nombreuses dépenses – depuis le 26 mars 2003, date où j'ai déposé, avec mon collègue Josef Binz, la première motion, plus de quatre ans se sont écoulés pour arriver enfin à un résultat!

Je vous informe que je retire la motion Genoud/Meylan (compétence aux polices communales) pour soutenir la motion Ducotterd/de Reyff (Police de proximité cantonale). Je me permettrai d'intervenir personnellement auprès de M. le Conseiller d'Etat, M. Erwin Jutzet, pour la mise en place de cette police de proximité.

En tant qu'autorité communale dans un chef-lieu, je ne voudrais pas que cette police soit une police des petits pas. Je veillerai attentivement à une répartition équitable des effectifs dans tout le canton, pas seulement à introduire des effectifs dans les grandes villes comme Fribourg ou Bulle, ou à la gare de Fribourg, mais à penser aussi aux petits chefs-lieux de district comme Romont, Morat, Estavayer-le-Lac, Guin [*sic!*], Châtel-St-Denis, etc. Je demanderai aussi que les polices de proximité stationnent dans les locaux de gendarmerie existant dans les chefs-lieux et assurent une police de proximité proche du citoyen aussi bien à pied et à vélo qu'en voiture. Je dirais même que j'aimerais bien qu'on introduise à nouveau la moto ou le scooter, pourquoi pas le vélo électrique (*rumeurs de la salle*)! Pourquoi pas le cheval? C'est en Angleterre, mais il est vrai que ça donne à nourrir et que c'est difficile, le cheval (*rire!!*). N'oublions pas que depuis très long-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 27 juin 2006, *BGC* p. 1540; réponse du Conseil d'Etat le 31 octobre 2006, *BGC* p. 2652.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 27 juin 2006, *BGC* p. 1541; réponse du Conseil d'Etat le 12 juin 2007, *BGC* p. 863.

temps, nous avons des polices communales qui ont épaulé dans l'ombre la Gendarmerie fribourgeoise et la Sûreté. Aussi, que les tâches communales se fassent! Je n'aimerais pas que l'on prépare un texte de loi dans la précipitation, comme cela s'est fait dans d'autres cantons et, qu'après quelques années de pratique, on voie que c'est l'échec total. Ne faisons pas les mêmes erreurs; nous sommes avertis! S'il vous plaît, nous avons des populations différentes dans le canton de Fribourg. Je vous demanderais aussi de tenir compte des régions, qui sont très différentes de par leur situation géographique, entre le district du Lac et celui de la Veveyse, lacs et montagnes. Cela signifie qu'il faut garder ce qui fonctionne actuellement dans différentes régions et que l'on travaille depuis la base. Nous avons encore de la chance, dans chaque district, nous avons un «shérif» à la préfecture, qui veillera à ce que tout se passe bien dans cette nouvelle police de proximité. Il ne faut pas que nous ayons des «cow-boys» en place face aux citoyens! Ville et campagne, c'est tout autre chose. Revenons-en au dialogue comme à l'époque où les gendarmes étaient respectés et estimés. Maintenant, aux députés fribourgeois de dire quelle police ils veulent et qu'ils assument, par la suite, la mise en place de ce nouveau décret, qui, j'espère, ne coûtera pas trop cher aux communes. J'espère aussi que les communes soient concernées dans la mise en place du projet. Pour la sécurité, je voterai oui à une police de proximité cantonale.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). La police cantonale doit assumer de nombreuses tâches prioritaires. Elle assume déjà un grand travail de proximité et ceci souvent au détriment d'autres tâches. Les délits de moyenne importance et les déprédations ont augmenté durant ces dernières années. Nous devons mettre là encore plus d'accent sur la prévention pour lutter contre la petite délinquance. De nombreux jeunes peuvent être remis sur le droit chemin et ainsi éviter de tomber dans une spirale qui pourrait les entraîner vers une forme de marginalisation. La petite délinquance entraîne et crée encore plus de petite délinquance, selon le principe «boule de neige». Nous devons interrompre cette spirale et éviter que ces gens ne s'engagent dans des voies sans issue. Certaines mesures permettent certainement de diminuer également les coûts sociaux. Les agents de la police de proximité doivent effectuer du travail de répression directe ainsi que de la prévention et rechercher des solutions avec les milieux concernés comme les communes, les commerçants, les travailleurs sociaux et les organisateurs de manifestations importantes. Nous pouvons prendre un exemple récent. Lors d'une manifestation en Singine, où une manifestation régionale a dérapé, la police a dû intervenir rapidement à la demande de la préfecture et ceci en situation d'urgence, avec quatre patrouilles. Une unité de police de proximité aurait pu prévenir ce genre de situation en rendant attentifs les organisateurs et par une présence ponctuelle. Pour résoudre ce genre de problème, il est important que ces agents travaillent aussi la nuit. Le projet de proximité débuté dans l'agglomération fribourgeoise a démontré qu'une unité spécifique, vouée au travail de proximité, permet d'être efficace. La police mobile pourra assumer ses tâches prioritaires

et d'urgence. En étendant ce principe à tout le canton de Fribourg, nous pouvons assurer ce travail de prévention et de répression sur tout le territoire en mettant l'accent sur les lieux et les moments à risques élevés. Il va de soi qu'une densité de population importante ou une manifestation temporaire augmente les besoins. Ainsi, les agents pourraient, par exemple, être présents lors d'une éventuelle manifestation à Vaulruz alors que durant le reste de l'année, le risque y reste nettement moins élevé qu'à Bulle.

Le financement de la police de proximité doit être assimilé à un investissement fait pour les futures générations au même titre que la formation. Je suis surpris que le Conseil d'Etat propose une nouvelle fois un financement réparti entre les communes et l'Etat alors que dans de nombreux domaines, ce principe est refusé au nom du désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes comme, par exemple, pour le financement des routes.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'accepter cette motion, qui permettra à notre Police cantonale de remplir ses tâches de proximité et de prévention sur tout le canton de Fribourg.

**Bachmann Albert** (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention la motion Ducotterd/de Reyff.

Dans sa majorité, le groupe soutiendra cette motion.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre prend note avec satisfaction des bons résultats obtenus par l'expérience pilote de police de proximité dans l'agglomération fribourgeoise. En effet, depuis 2004, ce projet pilote a fait ses preuves. D'une part, la police de proximité a repris un certain nombre de tâches préalablement dévolues à la police mobile, laquelle est souvent débordée par de multiples interventions, surtout la nuit. D'autre part, la police de proximité a permis d'intensifier les contacts avec la population et les milieux confrontés à la petite criminalité et aux incivilités. Or, ce contact avec la population et cette présence accrue dans les lieux à risque sont essentiels afin de récolter les informations nécessaires pour lutter efficacement contre la petite criminalité et ainsi renforcer la sécurité de nos concitoyens. En outre, l'intégration de la police territoriale dans la police de proximité, tout en maintenant des postes de campagne, nous semble être une bonne chose. Enfin, il est évident pour tout le monde que la garantie de la sécurité quotidienne est l'une des tâches fondamentales de l'Etat.

C'est pourquoi une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre défend le projet d'étendre la police de proximité à tout le canton. Evidemment, ceci a un coût, en l'occurrence, 3,8 millions de francs pour ses frais de fonctionnement. Mais l'appareil policier est l'un des rares secteurs publics pour lesquels le groupe de l'Union démocratique du centre peut admettre un renforcement des effectifs. Toutefois, afin d'éviter un nouveau report de charges sur les communes, le groupe de l'Union démocratique du centre souhaite que l'engagement de 38 agents de police soit intégralement pris en charge par le canton et compensé à moyen

terme par une réduction équivalente de postes dans le reste de l'administration cantonale.

C'est avec ces quelques considérations que le groupe de l'Union démocratique du centre accepte la présente motion.

**Berset Solange** (*PS/SP, SC*). Le thème de la sécurité est un thème dont on parle régulièrement et qui, on le sait, préoccupe toute la population. Le groupe socialiste s'est penché sur le sujet avec attention, preuves en sont les différentes motions et questions dont on a déjà parlé dans cette enceinte et qui sont débattues aujourd'hui. Les avis divergent sur «comment faire» ou «comment intervenir». Je crois qu'il faut qu'on trouve une certaine unité d'action.

Le groupe socialiste a longuement débattu et, à la quasi-unanimité, s'est prononcé pour le soutien de la motion et la création d'une police de proximité dans tout le canton. L'expérience pilote menée depuis 2004 dans les communes de l'agglomération doit absolument être portée au niveau cantonal. Le fait que la police de proximité est présente sur le terrain, plus proche de la population, a pour résultat que la climat général d'insécurité a fortement faibli et on remarque les contacts, les nombreux échanges entre la population et les agentes et agents de police de proximité sont vraiment très positifs.

Le groupe socialiste, toutefois, demande que ces agentes et agents de police de proximité aient une formation plus accentuée en médiation, aussi dans le cadre du travail de rue, ainsi qu'en communication non violente. Nous souhaiterions que ces agents, comme c'est déjà le cas en tout cas dans ma commune, n'interviennent pas uniquement avec des moyens répressifs mais qu'on leur donne des outils indispensables pour arriver à régler les choses de manière non violente. La sécurité est un domaine sensible et il est nécessaire que cette tâche soit vraiment du ressort du canton. Simplification des procédures, unité d'action et, je crois, égalité de traitement des citoyens de chacune de nos communes forment le canton de Fribourg.

Reste bien évidemment la question du financement, et cela a déjà été mentionné par les orateurs précédents. A l'heure où toutes les volontés convergent, on l'a déjà dit aussi, vers une séparation des tâches, un désenchevêtrement de celles-ci, que ce soit au niveau canton-Confédération ou canton-communes, le groupe socialiste veut vraiment et prie le Conseil d'Etat que la loi précise que cette tâche soit vraiment du ressort cantonal et que le financement soit également du ressort cantonal.

C'est ainsi à la quasi-unanimité que le groupe socialiste va soutenir cette motion.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Vous l'avez entendu, le sujet de la police de proximité est un sujet sensible et qui nous interpelle à plus d'une raison. Tout d'abord, il est évident – et personne ne le contredira – le besoin absolu d'avoir une police proche du citoyen, une police qui puisse agir de manière efficace et, surtout, qui puisse, avant de penser répression, agir en prévention. Cela est important et, à ce stade, je me réjouis

sais beaucoup de la création de la police cantonale de proximité.

Un bémol toutefois à cela! La police cantonale actuelle de proximité est un corps de police relativement petit et qui, à ce titre, ne peut pas intervenir de manière optimale partout. Dans ce sens, les grandes communes, en particulier celles qui ont beaucoup de problèmes notamment d'incivilité, des problèmes avec la jeunesse, des problèmes avec les personnes âgées ou marginalisées, ces grandes communes ont été obligées d'instaurer elles-mêmes un service de police. Et, pour prendre la commune de Villars-sur-Glâne, ces services de police existent d'ailleurs depuis une bonne trentaine d'années. Mais les limites des possibilités d'action ont incité certaines communes à mettre en place de véritables systèmes de police de proximité qui étaient très mobiles, très efficaces, très proches de la population. Or, le système de police cantonale de proximité ne doit pas faire perdre de vue deux choses. La première chose, c'est que pour qu'elle soit vraiment efficace et qu'elle puisse réagir très vite, il faut qu'elle soit dotée d'un nombre suffisant d'agents. Or, qui dit nombre suffisant d'agents, dit évidemment financement en conséquence. Deuxièmement, cette police ne pourra pas – en cela, il ne faut pas se leurrer – ne pourra pas effectuer toutes les tâches administratives qui ressortent actuellement aux polices communales de proximité. Je citerai, à titre d'exemples, toutes les interventions pour des notifications, toutes les tâches administratives qui consistent à aller vérifier si la personne habite bien tel ou tel endroit, à aller contrôler que les véhicules qui sont parqués depuis X temps sur telle place le sont en conformité avec la législation, à aller aider les personnes âgées, les personnes handicapées dans certaines démarches administratives et à accomplir certaines tâches qui leur sont dévolues par les services administratifs de la commune comme les enquêtes sociales, qui, je le rappelle, ne peuvent pas être, pour des raisons évidentes, accomplies par des services sociaux. Tout cela, il ne sera pas possible de l'exiger de la police de proximité. Dès lors, cela signifie que les communes, ou en tout cas certaines communes, auront l'obligation d'entretenir en parallèle des services de police. Et ces communes auront la furieuse impression de devoir passer deux fois à la caisse: une fois, pour la police cantonale de proximité et, une fois, pour la police communale.

Dans ce sens, je ne peux pas soutenir cette motion, parce qu'il faut que ce soit très clair. Si on veut une police de proximité cantonale, tout à fait d'accord, mais à condition qu'elle soit suffisante et, surtout, qu'elle soit financée par le seul canton.

**Binz Joseph** (*UDC/SVP, SE*). Ich möchte kurz einen Leserbrief vorlesen, der letzthin in den Freiburger Nachrichten erschienen ist. Ich möchte ihn vorlesen, weil die wenigsten Freiburger Kolleginnen und Kollegen die Freiburger Nachrichten lesen. Dieser Brief widerspiegelt eine weit verbreitete Meinung vieler Freiburger Bürger über die bürgernahe Polizei.

«Bürgernahe Polizei: Inskünftig soll es also eine bürgernahe Polizei geben, und dafür soll der Personalstand um 38 Einheiten aufgestockt werden. Da stellt sich mir die Frage, was man denn unter Bürgernähe unserer Po-

lizei zu verstehen hat. Ist es das, was wir Autofahrer in den letzten Monaten mitmachen mussten? Es vergeht kaum ein Tag, ohne dass Freunde und Bekannte erzählen, dass sie ins Röhrchen blasen müssen. Die Polizei hat ihre Präsenz und Kontrollen deutlich erhöht, aber offensichtlich nur auf der Strasse, nicht etwa nachts in den Quartieren, was mein Sicherheitsgefühl stärken würde, oder bei Veranstaltungen, wo das Gewaltpotential nachweislich zugenommen hat. Da sieht man nur selten bürgernahe Polizei, die warten lieber auf dem Nachhauseweg auf die Teilnehmer. Auf der Jagd nach fehlbaren Autofahrern ist offenbar jedes Mittel recht. Die Politik, beziehungsweise die ausführenden Organe haben die unserem Rechtsstaat so wichtige Unschuldsumutung gebodigt. Jeder Autofahrer darf von der Polizei als schuldig angesehen und ohne jeglichen Verdacht zum Blasen gezwungen werden. Kürzlich wurde ich von der Polizei angehalten. «Kontrolle, bitte den Führerschein», und «präventive Alkoholkontrolle», sagte man mir. Und das mitten am Nachmittag. Am selben Tag widerfuhr mir das gleiche Prozedere gleich zwei weitere Male. Das mag Zufall sein, aber ich werde den Verdacht nicht los, dass jetzt ein Grossteil der Polizeikapazität auf die Autofahrer fokussiert wird, wenn kurz vor Arbeitsbeginn am Nachmittag, um 13.15 Uhr, rechtschaffene Arbeiter auf dem Weg in die Firma blasen müssen. Dann hat das doch nichts mit Kontrolle zu tun, das ist schon eher eine Schikane. Ich weiss sehr wohl, dass Gesetz und Vorschriften durchgesetzt werden müssen. Das akzeptiere ich auch. Ich akzeptiere übrigens auch die 0,5 Promille-Grenze. Nur, Einige scheinen das Augenmass bei der Durchsetzung verloren zu haben. Ich frage mich schon lange, ob potentielle Chaoten, Randalierer und in- und ausländische Kriminelle mit derselben Akribie gejagt und verfolgt werden wie die zu 99% seriösen, verantwortungsvollen und nicht betroffenen Autofahrer. So gesehen ist zu hoffen, dass die künftige bürgernahe Polizei dem Auto fahrenden Bürger nicht noch näher kommt.»

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Les motionnaires proposent une police de proximité sur tout le territoire cantonal en argumentant que le maintien de l'unité de la force publique permettrait synergies et flexibilité. Les motionnaires pensent tout particulièrement aux manifestations ponctuelles, qui ont le privilège de regrouper quelques milliers de personnes lors des giron, qu'ils soient culturels ou sportifs. Dans ces cas, la force de police est présente tout autant pour la prévention que pour la répression. Les policiers savent aussi où il y a matière à faire du chiffre d'affaires. N'est-il pas vrai que les députés ont accepté sans broncher un budget 2006 augmenté des produits d'amendes pour un million? Il faut bien les trouver quelque part! Ce n'est pas une critique mais une constatation. Le trop et le trop peu gâtent tous les jeux et la limite entre la haine contre ou l'amour pour la police est bien fragile, c'est selon. Du point de vue pratique, il serait important de connaître l'avis des communes, puisqu'on parle de solidarité. Quels en seraient les coûts pour l'Etat et les communes, mais surtout pour l'Etat, puisque les intervenants ont demandé que la charge de ces trente policiers qui seraient nécessaires pour cette police

de proximité soit prise en charge complètement par l'Etat? Nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler dans le cadre du budget ou alors le commissaire du gouvernement a-t-il déjà une idée sur cette question parce que moi je n'ai encore pas pu me décider entre l'acceptation ou le refus de cette motion? Je suis tout ouïe et j'aimerais vous entendre sur les questions qui ont été posées.

**Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV).** En juin 2006, lors du débat qui avait abouti au refus d'entrer en matière sur le projet de loi sur les polices communales, la très grande majorité du Grand Conseil et aussi du groupe démocrate-chrétien avait souligné la nécessité d'améliorer la sécurité publique dans notre canton, notamment par la mise en place d'une véritable police de proximité. L'importance de conserver l'unité de la force publique avait aussi été relevée par de nombreux intervenants.

Aujourd'hui, notre groupe n'a pas changé d'avis. Il est en effet nécessaire d'intensifier l'activité de la police dans le domaine de la proximité. Depuis 2004, la nouvelle police de proximité mise en place dans l'agglomération fribourgeoise a fait ses preuves. Elle est appréciée tant par les autorités locales que par la population. Elle ne s'oppose d'ailleurs pas du tout, M<sup>me</sup> la Députée Schnyder, au maintien de polices communales avec des tâches plutôt administratives. La Ville de Fribourg en est la preuve, une ville où la cohabitation se passe actuellement très bien entre la police cantonale, la police cantonale de proximité et la police locale.

Le groupe démocrate-chrétien accepte ainsi en toute logique la motion de nos collègues Christian Ducotterd et Charles de Reyff, qui souhaite étendre à l'ensemble du canton ce modèle, qui se révèle approprié pour répondre aux attentes de la population. Elle permet en effet d'augmenter le sentiment de sécurité chez le citoyen et de diminuer la petite criminalité, cela notamment grâce à une présence accrue sur le terrain et un travail de prévention de qualité.

A la lecture de la réponse du gouvernement, notre groupe se réjouit de constater que le Conseil d'Etat a déjà élaboré un projet de police proximité pour tout le canton. Il relève aussi avec satisfaction que les agents de police actuellement au service d'une commune et qui disposent de la formation nécessaire auront la priorité lors de l'engagement des nouveaux agents cantonaux qui devront exercer cette mission.

Un bémol toutefois! Nous regrettons que le Conseil d'Etat semble envisager de répartir les dépenses liées à cette nouvelle police de proximité entre l'Etat et les communes. En effet, si l'on admet que l'ensemble des tâches de la police est du ressort de la Police cantonale, il apparaîtrait logique que, comme aujourd'hui, les frais y afférents soient pris en charge exclusivement par le canton. Cela aurait le mérite d'avoir une claire répartition des tâches et des coûts entre le canton et les communes. Le débat ne porte cependant pas aujourd'hui sur le financement de la police de proximité mais bien sur son principe et là, le groupe démocrate-chrétien rejoint entièrement le Conseil d'Etat. Il acceptera de manière unanime la motion et vous prie d'en faire de même.

**Feldmann Christiane** (PLR/FDP, LA). Ich werde diese Motion unterstützen, denn eigentlich dünkt es mich eine Selbstverständlichkeit, dass eine bürger-nahe Polizei nicht für ein spezielles Gebiet reserviert ist, sondern dass das dem ganzen Kanton zugute kommt. Ich habe auch zur Kenntnis genommen und denke mir, dass es sinnvoll ist, dass der Grosse Rat eine einheitliche Polizei will, das heisst, dass die Polizeigewalt beim Kanton ist. Nur, damit ist das Problem von einigen, und ich sage nicht nur von den grossen, sondern von einigen Gemeinden nicht gelöst. Zudem haben wir im Gemeindegesetz Artikel 60 Buchstabe e: «Der Gemeinderat sorgt für öffentliche Ruhe und Ordnung auf dem Gemeindegebiet und ergreift im Falle eines Notstandes die gebotenen Massnahmen.» Da soll mir mal jemand erklären, wie wir das machen sollen in grösseren Gemeinden, wenn wir Probleme haben, sei es mit Jugendlichen, aber nicht nur mit Jugendlichen, die sich eben nicht mehr an Verordnungen wie Lärmschutzverordnung oder Nachruhe halten. Ich denke mir, da müssen wir mit dem Kanton wirklich mal diskutieren, welche Massnahmen die Gemeinden dann ergreifen sollen und können. Zur Zeit ist es einfach so, dass dann meistens die Gemeinden private Bewachungsfirmen organisieren und ein Mandat geben, dass diese präventiv agieren. Wenn das in Ordnung ist, denke ich mir, kann man weiter so fahren. Aber man muss uns nicht sagen, dass die Gemeinden da keine Kompetenzen haben sollen. Oder dann muss man sie entlasten.

Die gleiche Problematik ist eben nicht gelöst, wenn wir die bürger-nahe Polizei haben und die Gemeinden nicht auch Aufträge geben können. Denn ich denke mir, wir wissen oft, wo jetzt etwas los ist. Wir wissen, wo sich die Bevölkerung bedroht fühlt. Und ich habe vollstes Verständnis dafür, dass die Kantonspolizei andere Prioritäten hat. Deshalb ist für mich mit dieser bürger-nahen Polizei die ganze Problematik nicht zu Ende diskutiert.

Schauen Sie mal, im Kanton Bern, da hat man gesagt, es gibt eine einheitliche Polizei, die Gemeindepolizei, Stadtpolizei Bern, die ihre Aufgabe wahrgenommen hat. Ich will jetzt nicht sagen im Gegensatz zu der Stadt Freiburg, die profitiert hat von der Nähe zum Kanton, davon, dass das eben von der Geschichte her eine Einheit war, aber dort wurde es auch vereinheitlicht. Aber es ist der zuständige Gemeinderat, der mit der Kantonspolizei schaut, welche Massnahmen man ergreifen muss, wenn jetzt eine Demonstration auf dem Bundesplatz stattfindet. Thun hat diese Vereinbarung schon lange selbständig gemacht mit der Kantonspolizei.

Ich sage das jetzt in meinem Namen, eine gemeinsame Finanzierung ist diskutierbar, aber nur, wenn die Gemeinden Leistungsvereinbarungen treffen können, dass sie auch einen Einfluss darauf haben können, was eigentlich unternommen wird.

Und als Letztes noch die grosse Problematik der Informationspolitik. Uns Gemeindeverantwortlichen wird immer gesagt, wir dürfen nicht informieren, das ist Gewaltentrennung. Die Bevölkerung erwartet von der Gemeindebehörde, dass sie informiert ist. Sie möchte das nicht in der Zeitung lesen. Und da bitte ich doch den Staatsrat auch, irgendeine Art von offiziellem Informationsfluss zu finden.

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). Au retrait de la motion Genoud/Meylan, la situation actuelle des polices municipales quant à leur mission et à leurs compétences n'est plus possible. Il est important d'y apporter un changement rapide. En effet, ces policiers municipaux doivent travailler dans la rue sans avoir la compétence de contrôler une personne et surtout sans avoir la logistique de la Police cantonale pour effectuer un contrôle de qualité. En effet, un policier municipal ne peut pas savoir si un automobiliste est titulaire d'un permis de conduire. En cas de problème, il doit demander l'intervention de la Gendarmerie cantonale pour vérifier. Ceci est un exemple, mais il y en a de nombreux autres, surtout pour les contrôles de personnes. Un individu peut être recherché pour une peine privative de liberté et le policier municipal ne peut le savoir. Ce retrait de la motion voit la fin des polices municipales sous leur forme actuelle. Les charges financières de ces nouveaux agents de police de proximité devraient revenir en priorité au canton. La formation et la doctrine de travail seraient uniques. Par contre, il existe plusieurs tâches que la Police cantonale ne réalise pas actuellement, par exemple les enquêtes pour le contrôle des habitants, les services sociaux, le respect des règlements communaux, etc. Dans ces cas-là, un contrat de prestations sera-t-il établi entre le canton et les communes et ces dernières devront-elles payer les interventions de la Police cantonale pour des besoins communaux ou ces communes engageront-elles de nouveaux employés civils, qui n'auront plus aucune tâche de police de sécurité mais qui seront des agents administratifs?

Après ces quelques années de débats sur les polices municipales pour le bien du citoyen et la sécurité publique, mon sentiment personnel est que ces polices municipales ont effectué un excellent travail de sécurité et de présence préventive et qu'elles ont eu une fonction importante mais elles ne peuvent plus travailler ainsi. Si elles disparaissent, certains policiers municipaux devront être incorporés rapidement dans la Police cantonale tandis que d'autres resteront au service de leur commune en qualité d'agent de ville, comme c'était le cas dans notre enfance où il y avait les sergents de ville, à Bulle par exemple.

Je vais soutenir la motion Ducotterd/de Reyff.

**Studer Albert** (ACG/MLB, SE). Je vais soutenir la motion Ducotterd/de Reyff du bout des lèvres. Je suis effectivement un fervent défenseur du poste de police au village et du gendarme en poste. Je crois que nous avons là, à l'époque, un très bon outil pour avoir une bonne police de proximité. Le sentiment d'insécurité diminuerait énormément si le Conseil d'Etat était d'accord de rouvrir tous ces postes de police qui ont été fermés ces dernières années. Je sais que tel n'est pas le ténor aujourd'hui, mais je crois réellement à la relation d'un policier qui connaît les habitants d'un village, qui sait qui habite où, qui fait quoi. Je suis persuadé qu'on a enlevé là un outil qui sécurisait énormément la population. Je ne sais pas si c'est possible de revenir en arrière mais en tout cas c'est un souhait que j'émettrais. Pour finir, j'émettrai des doutes face à l'augmentation d'une police tant que la justice, notamment la justice des mineurs, n'est pas apte à prendre des sanctions

adéquates face à la délinquance croissante. Je crois que c'est très important. Je travaille moi-même avec beaucoup de différentes polices. Les policiers me disent souvent: «*On arrive, on arrête des gens et, deux ou trois heures après, on les voit courir dans la rue.*» Quand on voit les *happy slapping* et autres délinquances à la mode, ce sont souvent des groupes de jeunes qui, tous les week-ends, font la même chose. Je crois qu'il est très important de durcir aussi les sanctions envers ce petit groupe et je mets l'accent sur le «petit» groupe. En pourcentage, ce n'est même pas à exprimer. Ce sont toujours les mêmes personnes qui sont impliquées dans des sales coups.

Je crois que c'est très important si on veut augmenter la police de faire suivre l'appareil judiciaire derrière. Merci beaucoup!

**Girard Raoul (PS/SP, GR).** Je souscris à cette volonté de développer une police de proximité cantonale. Nous avons un réel besoin d'agents de proximité et cela dans de nombreuses régions qui n'en disposent pas à ce jour. Par contre, je n'imagine pas que l'on puisse démanteler comme cela, sans autres, ce qui existe à ce jour et qui, j'en suis persuadé, a fait ses preuves.

Il ne faut pas multiplier les polices, c'est une évidence et c'est aussi la tendance actuelle en Suisse. Si l'on va dans cette direction en démantelant clairement les polices locales organisées, je crois qu'on va dans une direction où on pénalisera de manière assez directe les communes qui ont investi depuis de nombreuses dans leur propre sécurité, cela pour combler en quelque sorte les lacunes de la Police cantonale. Il restera des polices communales de toute façon, puisque celles-ci rendent de nombreux services administratifs aux communes, notamment des services administratifs et des notifications, dont on a parlé tout à l'heure.

Il faut donc faire très attention et ne pas multiplier les coûts là où les polices de proximité sont déjà organisées et répondent à des critères de compétence. Ces polices ne doivent pas être démantelées comme cela. Il y a des besoins urgents de police de proximité, nous n'en doutons pas. Ne commençons pas par supprimer ce qui existe mais développons ce qui manque! Je me permets ici, au final, de m'interroger sur le financement de cette nouvelle police. Les communes, qui devront encore compter sur des polices administratives, ne pourront pas participer à une police de proximité. J'ai un peu l'impression que celles qui n'avaient pas de frais de sécurité aujourd'hui ne seront pas beaucoup plus motivées.

Au final, il y a pour moi encore de nombreuses interrogations qui découlent de cette motion et j'attends que dans les mois qui viennent, on puisse me rassurer.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE).** Eine wichtige Aufgabe der Polizei ist neben der Intervention auch die Prävention. Ich glaube, dieser Punkt ist in den Stellungnahmen, die wir bis jetzt gehört haben, noch nicht erwähnt worden. Die Antwort auf eine Anfrage von Kollege Martin Tschopp zur Gewaltprävention mittels Polizeipräsenz im Raum Bahnhof Freiburg, es ist eine Antwort, die im Monat April veröffentlicht wurde, weist darauf hin, dass die bürgernahe Polizei

gerade im Bereich der Prävention ein Plus bringen soll. Ich zitiere die Antwort: «Die Kantonspolizei ist tagtäglich mit der Problematik konfrontiert, Entscheidungen zu treffen und Prioritäten zu setzen. Bei ungenügendem Personalbestand kommen angesichts dieser Prioritätenordnung vor allem die Präventionsmassnahmen zu kurz. Wie bereits erwähnt, wird das Projekt der Ausweitung der bürgernahen Polizei auf das ganze Kantonsgebiet, worüber der Grosse Rat demnächst zu beschliessen hat, die Möglichkeit eröffnen, die Präventivarbeit der Polizei in der Stadt noch zu verstärken, insbesondere im Sektor Bahnhof.»

Im Sinne der Verbesserung der Präventionsarbeit der Polizei, wenn Sie diese garantieren können, Herr Staatsrat, werde ich diese Motion unterstützen.

**Zadory Michel (UDC/SVP, BR).** Je dois vous avouer que Joe Genoud m'a coupé un peu l'herbe sous les pieds, mais bon, tant pis! En faisant mon intervention et provoqué par l'intervention de notre collègue Bourgnecht, je lui dirais que, en faisant abstraction des sergents de la ville de Fribourg, l'ensemble des agents policiers des chefs-lieux de district souhaitait – maintenant, il faut mettre ça à l'imparfait – une augmentation de leurs compétences et c'est tout à leur honneur! Le projet de loi qu'il a cité sur les polices locales n'a pas eu l'accueil favorable de la part du Grand Conseil, on le sait. Et c'est surtout, on le sait aussi, l'article 5 de ce projet qui a hérissé les poils de notre noble assemblée! Cet article obligeait les communes à avoir au minimum six agents. Bien sûr que du point de vue économique, les villes chefs-lieux ne pouvaient se payer ce luxe. Par analogie, on doit se poser la question si, en cas d'acceptation d'une police cantonale de proximité, nos villes chefs-lieux ne devront pas passer deux fois à la caisse. Que nous coûtera cette police cantonale de proximité? Pour ne parler que de la situation d'Estavayer-le-Lac, que je connais plus particulièrement, je peux vous affirmer que notre système de police locale, même sans les augmentations des compétences demandées par la motion Genoud, est un système efficace et économique. Le fait que cette police soit subordonnée directement au conseil communal est un gage de flexibilité, d'efficacité et de rentabilité. Je crains qu'avec la mise sur pied d'une police cantonale de proximité, les prestations que nos policiers locaux effectuent ne seront plus assurées mais que les communes des chefs-lieux devront payer les prestations de la Police cantonale mais également maintenir des agents de sécurité. La facture pour la commune sera forcément plus salée.

Je terminais mon discours en soutenant la motion de Joe Genoud; je vais l'abandonner.

**de Reyff Charles (PDC/CVP, FV).** Je ne veux pas forcément rajouter des éléments par rapport à ce qui a été dit par mon collègue Ducotterd en début de discussion, mais je pense quand même devoir réagir sur certaines interventions, particulièrement celles qui laissaient entendre que l'idée de notre motion pouvait être de supprimer les polices communales. Je crois que les polices communales qui existent aujourd'hui, qu'elles soient à Estavayer, à Morat, à Fribourg ou ailleurs, ont toujours

leur raison d'être. Du travail, il y en a en suffisance, effectivement, plus particulièrement dans le domaine administratif. Et là, j'ai un petit peu de peine à suivre la position de M<sup>me</sup> la Syndique de Villars-sur-Glâne, notre collègue Erika Schnyder, puisqu'elle va tout à fait dans la ligne de notre motion lors de son intervention mais qu'elle termine en disant qu'elle ne la soutiendra pas. Mais je lui laisse le libre choix! Mais justement, par rapport à la suppression des polices communales, lorsque j'entends nos collègues Girard et Grandjean, je crois qu'il leur faut voir la réalité des communes. Ils sont pourtant bien placés pour le savoir, qu'on soit de Fribourg ou d'ailleurs, le travail existe, que ce soit dans la gestion du domaine public, dans le cadre du contrôle de l'habitant, des enquêtes sociales ou dans la nécessité de la présence parfois d'une personne assermentée, ne serait-ce que pour le pesage du bétail, qui se fait aussi en ville, ou alors dans le contrôle du respect de certains règlements communaux mais également de certains règlements cantonaux; je pense là à l'ouverture des commerces.

Pour avoir vécu depuis 2004 le projet de police de proximité à Fribourg, je peux vous confirmer, vous certifier que la collaboration fonctionne. Je ne vois donc pas de raison qu'elle ne fonctionne pas à l'avenir sur l'ensemble du canton, que les agents, en tout cas de la police de la Ville de Fribourg, les sergents de ville – mon enfance est bien passée mais ils existent toujours – sont très satisfaits de la collaboration qu'ils peuvent avoir avec ces agents. Je pense que là, nous avons trouvé la bonne solution par ce que nous propose le Conseil d'Etat.

La question financière, je crois qu'elle a été citée aussi plusieurs fois, et moi, je maintiens l'idée d'un financement cantonal, pas par une facturation aux communes – donc on ne passera pas deux fois à la caisse – mais par le biais de l'impôt cantonal. Nous nous trouvons là dans un système de solidarité qui est à mon avis la meilleure des solutions.

Enfin, encore deux dernières choses! Le paragraphe le plus important pour moi, dans la réponse que le Conseil d'Etat a apportée à notre motion, c'est avant la conclusion, la confirmation du Conseil d'Etat, qui donne une priorité aux agents des polices communales qui souhaiteraient intégrer la Police cantonale, bien sûr sous la réserve qu'ils répondent aux exigences de la fonction. Cela permet aux agents qui sont actuellement dans l'une ou l'autre des polices communales de faire le choix s'ils pensent que leur place n'est plus dans la police communale telle qu'elle sera enfin plus clairement définie.

Je terminerai en disant à notre collègue Joe Genoud que je suis aussi un homme heureux. Je craignais qu'à partir d'aujourd'hui, nous soyons définitivement brouillés, mais je constate que, comme il l'a dit lui-même, il a rendu son étoile de *shérif* et son colt de *cow-boy* au préfet, à la Police cantonale, et il nous rejoint ainsi dans le camp de ceux qui soutiennent l'unité de la force publique dans notre canton. Merci Joe!

**Jutzet Ervin, Directeur de la sécurité et de la justice.** C'est effectivement avec une très grande satisfaction que je peux constater que tous les intervenants

sont d'accord avec la police de proximité, avec la *bürgernahe Polizei*.

Je remercie les seize intervenants, qui démontrent quel intérêt cette question suscite, et je vais essayer de répondre à leurs questions.

Je suis très content aussi que le député Joe Genoud ainsi que d'autres députés aient trouvé un peu le bonheur avec ces motions, qu'ils se sentent des hommes heureux. Je suis aussi heureux si cette motion, effectivement, va aboutir. Parce qu'avant ce débat, je croyais que le point litigieux était de savoir à qui il fallait confier ces tâches? Maintenant, je remercie M. le Député Genoud pour le retrait de sa motion.

Quelles sont les tâches qui incombent et qui incomberont à la police de proximité. Il y en a notamment trois:

1. la présence accrue dans les lieux à risque;
2. l'augmentation des contacts avec la population et les milieux concernés;
3. la démarche de résolution du problème de sécurité en partenariat.

Il ne s'agit donc pas d'une police *stricto sensu* comme on y est habitué, en uniforme, mais il y a différentes formes de cette police de proximité. La police mobile, la police en uniforme, pour les interventions en cas d'accident, de catastrophe et autres, va évidemment rester.

Il a été évoqué lors de ces débats que la police de proximité a surtout une tâche préventive, notamment par les députés Berset et Weber-Gobet. Je souscris à cette affirmation. C'est surtout une tâche préventive qu'elle a. Il faut que la police de proximité puisse prévoir, constater, intervenir et surtout prévenir. L'accent sera mis sur la formation de ces policiers. C'est évident que ce ne sera pas la même formation que celle que les autres agents de police vont recevoir. Ils vont aussi à l'école de police, à l'école des aspirants, mais il y aura des formations complémentaires, notamment en médiation, en psychologie, en communication. Donc, il faut des personnes en uniforme. Il faut une présence accrue de la police de proximité pour donner la sécurité à la population, mais il faut également des policiers qui ne sont pas en uniforme, des travailleurs sociaux, des travailleurs de rue, des «Gassenarbeiter», des «Nachtwächter», des veilleurs de nuit. Il me paraît important de donner, plutôt redonner à la population le sentiment de sécurité, notamment dans certains lieux névralgiques, dans certains quartiers, dans certaines parties de villages, où la population se sent négligée par la police. Il est important de souligner que la sécurité, cela a également été dit dans ce débat, la sécurité, c'est-à-dire le droit de la citoyenne et du citoyen de bouger n'importe où, n'importe quand dans ce canton, cette sécurité est une tâche primordiale de l'Etat. Il ne faut donc pas la négliger. On va y revenir en ce qui concerne le financement.

En ce qui concerne la motion, je peux résumer, puisque la motion Genoud n'est plus. La grande ligne, c'est d'aller de la police territoriale vers une police de proximité. Il y aura donc une augmentation des effectifs, parce que ça ne sert à rien de déclarer «on veut une

police de proximité, on veut plus de sécurité» si les moyens ne sont pas mis à disposition. Pas plus tard qu'hier, le Conseil d'Etat a, dans son plan financier, mis les moyens pour les prochaines écoles d'aspirants, trente personnes chaque année, pour arriver effectivement à ces trente-huit policiers de proximité supplémentaires. Actuellement, le corps de police, selon votre décret, selon un décret du Grand Conseil, devrait avoir 471 unités, mais on en est seulement à 457. Il y a beaucoup de départs, départs pour cause d'invalidité, mais il y a également le marché du travail qui attire des policiers bien formés, notamment aussi dans d'autres cantons. Mais le Conseil d'Etat a vraiment la volonté de mettre ces trente-huit nouvelles entités à disposition de la police de proximité.

En ce qui concerne la charge des dépenses, la répartition entre Etat et communes, dans les seize intervenants, j'ai constaté que plus de la moitié était contre une répartition en disant qu'il faut désenchevêtrer et qu'ici, on va faire le contraire. La volonté du Conseil d'Etat est de dire: «On décharge les communes de certaines tâches alors il faut aussi qu'elles participent à ces frais.»

M<sup>me</sup> la Députée Feldmann, syndique de Morat, a dit: «Je pourrais m'imaginer de participer pourvu qu'il y ait un mandat clair, qu'il y ait un mandat de prestations, un «Leistungsauftrag». C'est quelque chose qu'on va envisager dans le projet de loi qui vous sera soumis. Quand on dit participation, c'est le Grand Conseil qui tranchera. C'est le Grand Conseil, si jamais vous approuvez la volonté du Conseil d'Etat d'une participation, c'est vous qui direz dans quelle mesure les communes vont participer.

Avant d'essayer de répondre aux questions, il y a encore la question de la police municipale, des polices communales existantes. J'ai eu l'occasion de recevoir des délégations de ces polices communales et je comprends leur inquiétude, leur peur aussi de perdre la place de travail. Mais je crois qu'on peut rassurer. Le Conseil d'Etat a la ferme volonté, s'il est possible et si ces agents communaux sont d'accord, de les intégrer à la police de proximité cantonale.

Je vais maintenant essayer de répondre aux différentes interventions. Le député Genoud a retiré sa motion – et je l'avoue – je vous dis que vous avez le mérite effectivement d'avoir fait bouger la chose avec vos interventions multiples, commencées il y a quatre ans déjà. Je vous en remercie. Vous me dites que nous n'aimeriez pas des petits pas. Vous aimeriez que cela se réalise assez rapidement. Cela va, cela devrait se réaliser, si vous approuvez la loi qui vous sera soumise; cela devrait se réaliser d'ici à 2011. On va donc commencer avec la réorganisation de la région Centre déjà en 2008. Ensuite, en 2009, il est prévu de faire la réorganisation des régions Nord et Sud. Et donc en parallèle, il y aura toujours les formations.

M. le Député Ducotterd parle des dégâts sociaux et il s'étonne de la répartition des coûts prévus. Il n'est pas le seul, je viens de le dire. Ce sera un débat politique qu'on aura quand on traitera la loi.

M. Albert Bachmann soutient la motion, merci. Egalement M. le Député Stéphane Peiry, qui s'étonne aussi de la répartition des tâches et qui demande une réduction du personnel dans l'administration. Là, M. le Dé-

puté, je ne peux vraiment pas aller dans votre sens. Je ne vois pas comment on pourrait diminuer le personnel enseignant ou le personnel aux impôts pour compléter la police de proximité. Je peux vous dire qu'actuellement, il y a beaucoup, beaucoup de demandes de l'administration, qui sont certainement aussi justifiées. Le Conseil d'Etat – c'est douloureux – doit renoncer et doit également décevoir beaucoup de Directions. Il y a des propositions de Directions qui allaient dans le sens de 700 personnes. On ne va peut-être leur donner qu'un septième!

Mme la Députée Solange Berset a parlé de la formation et également de la médiation. Je peux lui assurer que le Conseil d'Etat veut aller dans ce sens. Elle veut également que ce soit du ressort du canton; ce sera un débat à mener.

M<sup>me</sup> la Députée Schnyder est en principe d'accord avec la police de proximité mais regrette que certaines tâches administratives vont quand même rester aux communes, c'est-à-dire qu'il y aura le double coût. Je pense, c'est vrai, que certaines tâches administratives vont rester, le contrôle des habitants, le service social, le marché, le parcage, et d'autres encore. Mais vous serez quand même déchargée de pas mal d'autres mandats, de sorte qu'il y aura quand même une décharge sensible pour la commune.

Herr Binz zitiert einen Leserbrief aus den Freiburger Nachrichten. Er meint, dass vor allem die Autofahrer drankommen werden. Ich muss hier diese Frage doch klar verneinen. Ich war eine Nacht lang mit der Polizeipatrouille unterwegs, und ich kann Ihnen sagen, es ist nicht die Absicht der Polizei, auf Jagd zu gehen auf die Automobilisten und sie zu büssen. Das ist überhaupt nicht so. Diesen Leserbrief habe ich auch gelesen und war sehr, sehr erstaunt. Im Übrigen ziehe ich es vor, mit den demokratisch gewählten Grossräten zu diskutieren, als auf dem indirekten Weg über einen Leserbrief. Es ist wirklich nicht die Absicht der bürgernahe Polizei, die Automobilisten zu plagen.

Je vais répondre dans le même sens à M<sup>me</sup> la Députée Cotting. Je dois réfuter votre affirmation selon laquelle la police de proximité vise à augmenter le chiffre d'affaires. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas le cas! Il est clair qu'il y a des amendes et que ce sont des entrées bienvenues. Mais je peux vous dire, par exemple, dans le seul tunnel de la Vigne, on pourrait, si on avait assez de radars et si on voulait acheter et installer assez de radars, on pourrait gagner des millions, des millions; mais ce n'est pas la volonté. On ne veut pas faire la chasse aux automobilistes. En ce qui concerne les radars, on est vraiment les derniers du classement des cantons.

M. le Député Bourgknecht salue également l'introduction de la police de proximité, qui a fait ses preuves dans le Grand-Fribourg. Il trouve également qu'il y a un bémol en ce qui concerne la répartition des coûts.

Frau Christiane Feldmann sagt eigentlich etwas sehr Schönes. Sie sagt, es sollte doch selbstverständlich sein, dass die bürgernahe Polizei im ganzen Kanton handelt und nicht nur in gewissen Gemeinden. Ich meine, das ist genau auch die Zielrichtung der Motion, und in diese Richtung wollen wir gehen. Es kann nicht sein, dass wir verschiedene Polizeirechte und verschiedene Polizeistärken in diesem Kanton haben.

Sie stellen die Frage nach Artikel 60 Absatz 3 Buchstabe e des Gemeindegesetzes, wo gesagt wird, dass der Gemeinderat zuständig ist für die öffentliche Ordnung und für wirksame Massnahmen. Ich muss Ihnen sagen, diese Frage nehme ich gerne auf. Ich habe auch gerade keine Antwort. Zur Zeit würde ich Ihnen einfach sagen, rufen Sie die Polizei an, wenn es ein Problem gibt. Aber ich bin mit Ihnen einverstanden, dass es hier wahrscheinlich eine Leistungsvereinbarung braucht, dass es eine Präzisierung dieser Bestimmung braucht. Denn sie steht in einem gewissen Widerspruch zum Polizeigesetz, das sagt, die Kantonspolizei ist einzig zuständig für die Ordnung in diesem Kanton.

Sie sprechen auch von einem Informationsdefizit, auch hier gibt es effektiv Probleme, und ich kann Ihnen versichern, dass wir das Augenmerk darauf richten werden. Wenn das nicht der Fall sein sollte, dann bitte ich Sie, nochmals zu intervenieren.

M. le Député Denis Grandjean, qui est concerné aussi et que je remercie de soutenir cette motion malgré les réticences des polices communales. Je peux encore assurer qu'on va vraiment essayer d'intégrer la police communale dans cette nouvelle institution.

M. Albert Studer accepte du bout des lèvres cette police. Il préférerait garder les postes de police dans les villages. Je peux vous dire qu'il n'y a pas l'intention de supprimer d'autres postes de police dans les villages et que ces policiers, ces gendarmes seront dans la mesure du possible intégrés dans la police de proximité.

M. le Député Raoul Girard ne veut pas qu'on démantèle ce qui existe et qu'on pénalise les communes qui ont déjà introduit une police de proximité. Ce n'est certainement pas la volonté de démanteler ce qui existe. C'est simplement un transfert de compétences au canton. On ne peut pas non plus parler de pénaliser ces communes, puisque les charges incomberont d'abord au canton. A cette occasion, j'aimerais aussi remercier toutes ces communes qui ont introduit, qui ont pris l'initiative d'introduire une police de proximité «chez eux».

Frau Weber-Gobet unterstreicht die Prävention. Ich glaube, ich habe das schon gesagt, es braucht die Prävention wirklich. Das ist eine der Hauptaufgaben, damit Streitigkeiten und Beschädigungen vermieden werden können, damit auch in den Schulen und so weiter die Prävention vorangetrieben wird.

Je remercie enfin les députés Zadory et de Reyff, motionnaire, – encore un homme heureux! – pour leur soutien.

Je vous prie d'accepter cette motion.

– La motion N° 152.06 Joe Genoud/André Meylan est retirée par le député Joe Genoud.

– Cet objet est ainsi liquidé.

– Au vote, la prise en considération de la motion N° 154.06 Christian Duccoterd/Charles de Reyff est acceptée par 79 voix contre 9. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/

CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducoterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridore (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 79.

*Ont voté non:*

Binz (SE, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Losey (BR, UDC/SVP), Morel (GL, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Remy (GR, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 9.

*Se sont abstenus:*

Girard (GR, PS/SP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 2.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Postulat N° 318.06 Bruno Fasel (poste de médiateur au sein de la police cantonale)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE).** Ich bin mit der Antwort des Staatsrates nur teilweise befriedigt, und zwar aus folgenden Gründen. Ich will mit meinem Postulat den Staatsrat höflich um eine genaue Abklärung der von mir gestellten Fragen bitten, nämlich die Machbarkeitsprüfung für die Anstellung oder Teilzeitanstellung im kantonalen Polizeicorps, eines Ombudsmanns, der als Anlaufstelle für das gesamte Corps, Kader oder Beamte, dienen würde. Vielleicht könnte diese Person aber auch anderweitig eingesetzt werden, zum Beispiel in einer anderen Direktion innerhalb des Staates. Wie weit könnte der Ombudsmann bei einer Ausbildung der Polizeischule integriert werden? Welcher Kostenaufwand würde durch die Anstellung des Ombudsmannes für den Kanton entstehen?

<sup>1</sup> Déposé et développé le 27 juin 2006, BGC p. 1544; réponse du Conseil d'Etat le 31 octobre 2006, BGC p. 2668.